

La maîtrise du **risque judiciaire**

Les **responsabilités** du commissaire aux comptes

Cette formation bénéficie de l'expertise d'un avocat spécialisé dans la défense et le conseil du commissaire aux comptes. Il développera les points techniques et vous présentera des cas rencontrés dans sa pratique professionnelle quotidienne.

Sont concernés

- ▶ Commissaires aux comptes
- ▶ Directeurs de mission
- ▶ Chefs de mission
- ▶ Collaborateurs confirmés

Objectifs de la formation

- ▶ Rappeler les **enjeux des responsabilités encourues** par le commissaire aux comptes
- ▶ Exposer les conditions d'engagement de **la responsabilité civile** du commissaire aux comptes et **en déduire tout enseignement utile sur la démarche en audit**
- ▶ Faire le point sur **la responsabilité pénale** du commissaire aux comptes pour l'aider à **adopter un comportement adéquat**

Questions traitées

- ▶ Les **conséquences des responsabilités** encourues en termes financiers et d'exercice professionnel
- ▶ **L'identification des situations à risques**
- ▶ Les **conditions d'engagement de la responsabilité civile** (faute, lien de causalité et préjudice)
- ▶ Les **infractions pénales** pouvant être imputées au commissaire aux comptes
- ▶ Des **exemples de mises en cause** tirées de la jurisprudence
- ▶ **Conséquences des responsabilités encourues** sur la démarche d'audit.

Avantages pour les participants

- ▶ **Etre sensibilisé** aux conditions et conséquences d'une mise en cause de votre responsabilité civile et pénale.
- ▶ **Bénéficiaire de recommandations et conseils pratiques** pour améliorer votre pratique professionnelle et limiter le risque judiciaire auquel vous êtes exposé.

Moyens pédagogiques

- ▶ Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie téléchargeables. Ils vous permettront de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation.
- ▶ Diaporama
- ▶ Documentation (arrêts de Cour d'Appel, de Cour de Cassation, décision de l'AMF, Conseil d'Etat, recommandation de la commission européenne, etc.)

Pré-requis

- ▶ Aucun

*Le département formation de CNCC services est en charge de la formation des professionnels
en liaison avec l'exercice du commissariat aux comptes.*